

Les champs solaires poussent en Wallonie

Christophe HAVEAUX, 13 Juin 2018



L'entreprise Carmeuse s'est équipée d'une installation photovoltaïque au sol de 3,5 MWc. Les Carrières Unies de Porphyres installent 4,6 MWc. Mais la filière s'inquiète de la rentabilité des futures grandes installations solaires.

L'entreprise Carmeuse, qui exploite plusieurs carrières de chaux en Wallonie, s'est équipée d'un champ solaire sur son site d'exploitation à Moha (photo ci-dessus et ci-dessous).

L'installation compte 13.200 panneaux photovoltaïques, installés dans une prairie de 5 hectares, inclinés à 25° et orientés plein sud. La puissance totale installée est de 3,496 MWc. Le système est équipé de 55 onduleurs et est relié directement au compteur de Carmeuse.

La production, estimée à 3,6 GWh/an, sera totalement autoconsommée et couvrira 9% de la consommation totale du site (19% de la consommation en journée).

Cette réalisation, inaugurée fin mai, permet d'éviter une émission annuelle de 1.259 tonnes de CO₂, soit ce que pourrait assimiler en un an une forêt de 126 hectares.

L'investissement de 3,8 millions d'euros a été financé par un partenariat entre l'installateur Perpetum et l'assureur Intégrale via un mécanisme de tiers investissement. Carmeuse met à disposition le terrain et bénéficie de l'électricité produite suivant des conditions qu'elle ne souhaite pas communiquer. La durée du contrat de tiers investissement est de 20 ans.

Perpetum assure le monitoring et la maintenance de l'installation.

Notons que le projet s'inscrit dans un esprit durable : pieux réversibles sans béton, installation de ruches et de prés fleuris à fauchage tardif pour nourrir les abeilles, perchoirs à rapaces, ...



Un autre champ solaire wallon sera inauguré fin juin à Lessines sur un site des Carrières Unies de Porphyre. L'installation compte 17.312 panneaux photovoltaïques au sol sur 7,25 hectares, pour une puissance totale de 4,674 MWc (photo ci-dessous).

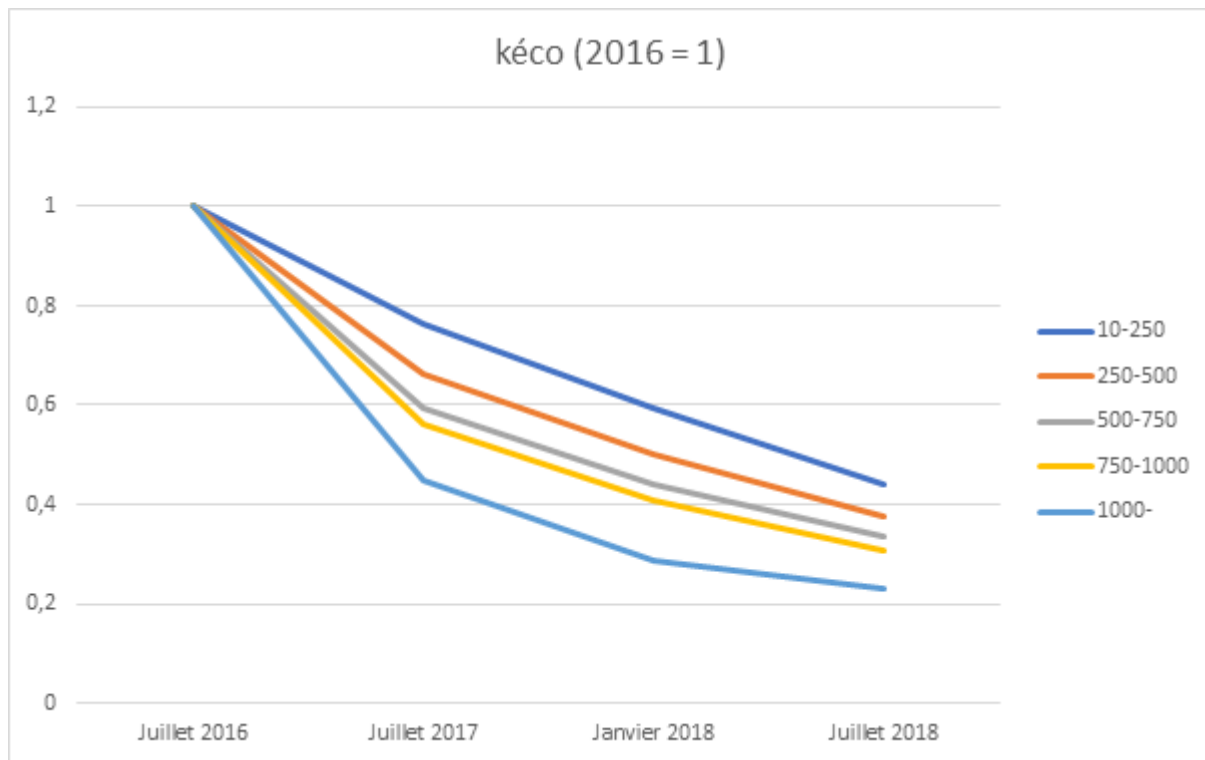


Notons que les Pays-Bas développent aussi actuellement plusieurs champs solaires et que la Flandre construit une immense installation au sol de 100 MWc à Lommel dans le Limbourg (lire notre article [Le plus grand parc solaire du Benelux](#)).

La filière wallonne s'inquiète

En Wallonie, la filière photovoltaïque s'inquiète cependant de la baisse de soutien prévue à partir du 1er juillet 2018 pour les grandes installations (> 10 kWc).

Les réalisations de Moha et Lessines ont pu se faire dans le cadre d'un niveau de soutien suffisant. Mais les coefficients économiques (kéco) calculés par la CWaPe pour octroyer les certificats verts diminuent drastiquement depuis 2016 (graphique ci-dessous), ce qui risque de mettre à mal la timide reprise des installations photovoltaïques en Wallonie.



Pour les grandes installations photovoltaïques en Wallonie, le niveau de soutien était de 1 certificat vert/MWh en 2016 et s'étalera, à partir du 1er juillet 2018, de 0,32 CV/MWh (installations > 1.000 kW) à 0,88 CV/MWh (installations < 250 kW), soit une baisse de 20 à 25% par rapport au niveau actuel (juin 2018).

Le niveau de soutien aux grandes installations photovoltaïques en Wallonie sera ainsi nettement inférieur à celui qui prévaut en Flandre depuis avril 2018. La différence négative pour les nouveaux projets wallons s'élève entre 13 et 43% en fonction du segment de puissance, et ce alors que les conditions d'ensoleillement sont globalement similaires (voire même plus favorables en Flandre).

Les grands projets à l'arrêt ?

La filière wallonne reste donc dans l'expectative. Carmeuse envisage par exemple un autre champ solaire sur son site de Aisemont avec les mêmes partenaires. Mais, selon ceux-ci, la rentabilité de ce projet ne serait possible que si les certificats verts sont revus à la hausse.

Ainsi, lors de l'inauguration de l'installation de Moha, Jérôme Flament (Perpetum) a expliqué que « la diminution des mécanismes de soutien est normale et nécessaire étant donné la diminution des coûts. Mais attention aux modifications brutales de régime de soutien et la rétroactivité qui peuvent anéantir en quelques mois tous les développements de la filière photovoltaïque en Wallonie ».

Interpellé par cette intervention, le ministre wallon de l'énergie Jean-Luc Crucke a répondu qu'il souhaitait d'abord trouver une solution pérenne au dossier de la bulle de certificats verts afin de permettre à la filière photovoltaïque de se développer sereinement en Wallonie (lire notre article [Bulle de certificats verts : enfin une solution ?](#)).

Des solutions possibles

Selon la fédération EDORA, des solutions sont possibles à court terme, sans changements législatifs, pour maintenir la rentabilité des grandes installations photovoltaïques en Wallonie :

1. Le prix de l'électricité autoconsommée, fixé artificiellement à minimum 130€/MWh en Wallonie, ne correspond pas à la réalité vécue par les porteurs de projet. En Flandre, ce prix est calculé entre 98,5 et 112€/MWh. Or le prix plancher wallon peut être facilement supprimé pour s'approcher des prix pratiqués en Flandre.
2. Le niveau d'autoconsommation de référence, fixé en Wallonie à 78%, ne correspond pas au segment des PME qui est une cible privilégiée. En Flandre, ce niveau est fixé entre 55 et 60%. La Wallonie pourrait ici

aussi appliquer le niveau de référence flamand de 60%, qui correspond mieux au segment des PME et des bâtiments publics, qui fonctionnent généralement 5 jours sur 7 avec un creux saisonnier en juillet-août.

Le ministre wallon de l'Énergie peut donc se saisir de ces solutions pour maintenir le développement des grandes installations solaires en Wallonie.

Bruxelles, championne des grandes installations

Notons que la Région bruxelloise mise beaucoup sur le photovoltaïque et notamment les grandes installations, en raison de son contexte urbain et de son territoire limité.

La filière y bénéficie en 2018 d'un soutien de 2,4 certificats verts/MWh, soit jusqu'à 240€/MWh.

Le soutien bruxellois est 4 fois plus important qu'en Wallonie ou en Flandre et figure parmi les mécanismes les plus attractifs au monde.

| Segment de puissance | Soutien Wallonie (juillet-décembre 2018) | Soutien Flandre (depuis avril 2018) | Soutien Bruxelles (2018) |
|----------------------|--|-------------------------------------|--------------------------|
| 10-250 kW | 57,20 € | 66 € | 240 € |
| 251-500 kW | 44,20 € | 65,30 € | 240 € |
| 501-750 kW | 37,10 € | 65,30 € | 240 € |
| 751-1000 kW | 31,90 € | sur dossier | 240 € |
| > 1000 kW | 20,80 € | sur dossier | 240 € |

Et le stockage ?

Le photovoltaïque trouvera son plein déploiement grâce au développement des capacités de stockage.

Lors de l'inauguration à Moha, Perpetum a également exhorté le ministre wallon de l'Énergie à faire tout ce qui est en son pouvoir pour éviter que la Wallonie prenne du retard en matière de cadre réglementaire dans le domaine du stockage (lire notre article [Quand le stockage mobilise nos énergies](#)).

Source URL: <http://renouvelle.be/fr/actualite-belgique/les-champs-solaires-poussent-en-wallonie>